



**BERNAY**  
L A V I L L E

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 29 septembre 2022

Délibération n° 81-2022  
Rapporteur : Marie-Lyne VAGNER

Votants pour : 24  
Votants contre : 0  
Abstentions : 5

L'an deux-mille-vingt-deux, le vingt-neuf septembre, à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Marie-Lyne VAGNER, Maire.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Gérard LEMERCIER, Sara FERAUD, Mickael PEREIRA, Louis CHOAIN, Sabrina BECHET, Guillaume WIENER, Pascal SÉJOURNÉ, Pierre BIBET, Frédérique PARIS, Hugues CANTEL, Pierre JALET, Laure BONMARTEL, Jocelyn COUASNON, Valérie DIOT, Thierry JOSSÉ, Laurence BEATRIX, Françoise ROUTIER, Chantal HERVIEU, Ulrich SCHLUMBERGER, Pascal GRIHAULT, Sandrine BOZEC, Claire PITETTE, Pascal DIDTSCH, Simon JARAIE

Pouvoirs : Camille DAEL à Marie-Lyne VAGNER, Jérôme VARANGLE à Thierry JOSSE, Julien LEFEVRE à Gérard LEMERCIER, Sébastien LERAT à Ulrich SCHLUMBERGER, Antonin PLANCHETTE à Pascal DIDTSCH.

Absent : Françoise TURMEL, Pierre JALET, Justine REPEL

Date de la convocation : 23 septembre 2022

Secrétaire de séance : Mickael PEREIRA

### Objet :

#### DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRES DE LA SILOGE

### Exposé des motifs :

La Ville de Bernay est actionnaire de la société SILOGE, bailleur social implanté sur le département de l'Eure et partenaire historique de la Ville de Bernay, à hauteur de 40,4%. Dans le cadre du Pacte d'Actionnaires en vigueur réunissant les villes de Bernay, Verneuil d'Avre et d'Iton, et de la Caisse d'Epargne de Normandie, la Ville de Bernay dispose de 4 sièges au sein du Conseil d'Administration de SILOGE.

Par délibération en date des 04 septembre 2020, 11 décembre 2020 et 30 juin 2021, le Conseil Municipal a désigné :

- Pour la représentation personne morale de la Ville : Madame Claudine HEUDE
- Pour la représentation personnes physiques : Mesdames Frédérique PARIS, Françoise TURMEL et Monsieur Thierry JOSSE.

À la suite du décès de Madame Claudine HEUDE le 14 juin dernier, il convient de désigner un nouveau représentant de la Ville, personne morale, au sein du Conseil d'Administration de SILOGE.

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal de désigner Madame Sabrina BECHET comme représentante, personne morale, de la Ville de Bernay aux instances de SILOGE.

### Délibération :

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu les articles 1892, 1893 et 1902 du code civil

Vu les délibérations du conseil municipal des 04 septembre 2020, 11 décembre 2020 et 30 juin 2021 désignant les représentants de la Ville au sein de SILOGE

Vu l'avis des membres de la commission « *administration générale, finances et économie* »

*Monsieur Louis CHOAIN ne participe pas au vote*

*Ulrich SCHLUMBERGER, Claire PITETTE, Sandrine BOZEC et Pascal GRIHAULT s'abstiennent*

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de désigner** Sabrina BECHET pour représenter la Ville de Bernay en tant que personne morale au sein des instances de SILOGE

Pour copie certifiée conforme

signé électroniquement le 03/10/2022,  
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

